



HAL
open science

Sportives de haut niveau, mais à quel prix ? Le cas des enseignantes d'éducation physique et sportive en France, de 1940 à 1970

Carine Erard, Loïc Szerdahelyi

► To cite this version:

Carine Erard, Loïc Szerdahelyi. Sportives de haut niveau, mais à quel prix ? Le cas des enseignantes d'éducation physique et sportive en France, de 1940 à 1970. *Social History*, 2019, 52 (105), pp.31-50. <10.1353/his.2019.0001>. <halshs-02140954>

HAL Id: halshs-02140954

<https://shs.hal.science/halshs-02140954v1>

Submitted on 21 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Sportives de haut niveau, mais à quel prix ?

Le cas des enseignantes d'éducation physique et sportive en France,

de 1940 à 1970

CARINE ÉRARD ET LOÏC SZERDAHELYI*

Érard, C., & Szerdahelyi, L. (2019). Sportives de haut niveau, mais à quel prix ? Le cas des enseignantes d'éducation physique et sportive en France, de 1940 à 1970. *Social History*, 52(105),31-50

<https://doi.org/10.1353/his.2019.0001>

Résumé

Sportives de haut niveau tout en étant enseignantes d'éducation physique et sportive dans la France du second XX^e siècle, les 102 femmes de notre corpus illustrent des formes inhabituelles d'articulation de temps sociaux, en particulier lorsqu'elles sont mères de famille. Leurs parcours, se sont déployés dans des conditions sociales et familiales astreignantes, conformément à la logique française de production des élites sportives et sans être systématiquement accompagnés d'une transformation de la répartition des tâches et des rôles dans les couples. Ils apparaissent ainsi beaucoup moins « protégés » que ce que la mémoire des sportifs et sportives laisse supposer.

* Carine Érard, maître de conférences en STAPS et membre de l'IREDU à l'Université Bourgogne Franche-Comté, travaille sur les parcours d'acteurs et actrices du champ de l'éducation physique et du sport de la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Ses travaux historiques actuels portent plus particulièrement sur les inspectrices pédagogiques en éducation physique et sur Irène Popard une figure emblématique de l'éducation physique féminine. Loïc Szerdahelyi est maître de conférences en Sciences de l'éducation et membre de l'IREDU à l'Université Bourgogne Franche-Comté. Ses travaux se centrent sur les parcours des actrices de l'EPS dans le second XX^e siècle, la mixité des concours de recrutement ainsi que l'attractivité du métier enseignant. Il finalise actuellement un ouvrage sur les *Enseignantes d'EPS. Des 'femmes d'action' dans un 'métier d'hommes' (1941-1989)*.

En 1975, la loi n° 75-988 du 29 octobre, dite loi Mazeaud, du nom du ministre de la Jeunesse et des Sports, institue en France le statut de sportif de « haut niveau ». Ce statut fait suite à une série de mesures et de réflexions qui, depuis les années 1950, visent l'émergence d'une élite sportive compétitive au plus haut niveau international¹. Il apparaît à une époque où différents modèles d'encadrement de l'élite sportive coexistent en France comme au niveau international — avec l'amateurisme strict d'un côté, le modèle d'un sport d'État à l'image des pays de l'Est de l'autre et, enfin, le professionnalisme. Avant la mise en place de ce dispositif d'encadrement spécifique dans le paysage international, les élites sportives françaises émergent de la masse des pratiquants et pratiquantes² sans nécessairement être passées par des structures qui leur sont consacrées, tels l'Institut national du sport et de l'éducation physique, le Bataillon de Joinville ou encore les sections sport-études qui voient le jour par suite de l'adoption de la loi. Si quelques appelés du contingent ont pu profiter d'un détachement au Bataillon de Joinville, si d'autres ont réussi à obtenir des conditions de travail aménagées pour pouvoir s'entraîner — chez International Business Machine Corporation (IBM) ou au sein de la police³ par exemple —, les sportifs et sportives évoluant au plus haut niveau national français ne bénéficient pas, avant 1975, d'un statut qui les aide à concilier des charges d'entraînement croissantes, dans un contexte international de concurrence exacerbée par la guerre froide.

Ainsi, différentes modalités de conciliation des vies sportives, professionnelles et personnelles se déploient, avec de grandes variations selon les disciplines et les conceptions de l'encadrement qui s'y expriment, ainsi que d'importantes disparités au sein d'une même discipline, *a fortiori* lorsqu'elle ne s'est pas professionnalisée⁴ et qu'elle défend une logique de

¹Sébastien Fleuruel et Manuel Schotté, « Des sportifs sans qualité ? Genèse du modèle étatique de production de l'élite sportive française », *Sociologie du travail*, vol. 57, n° 4, 2015, p. 422-445.

²Raymond Thomas, *Sociologie du sport*, 5^e édition, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

³Carine Énard, « La production de l'élite athlétique française (1945-1972) : Essai d'analyse prosopographique », thèse de doctorat en STAPS, Université Paris-Sud 11, 2003.

⁴Comme le football ou le cyclisme.

pratique « amateur⁵ ». Le cumul d'activités sportives et professionnelles, jugées alors indépendantes, ne s'organise pas de façon homogène selon les secteurs d'emploi et, dans la mémoire des « anciennes championnes » et des « anciens champions », qui se sont distingués avant la loi Mazeaud de 1975, une profession semble bénéficier de faveurs spécifiques. Les enseignants et les enseignantes d'EPS (Éducation physique et sportive), par leur formation et leur profession, auraient été des sportives et des sportifs « privilégiés », « protégés », ce qui expliquerait leur nombre et leurs succès. Cette représentation apparaît d'autant plus tenace lorsqu'il s'agit des sportives que leurs charges d'entraînement sont supposées moins contraignantes. Or, les femmes qui pratiquent le sport au plus haut niveau, tout en enseignant l'EPS, ne sont pas si nombreuses. Si les sacres locaux ou régionaux sont fréquents pour les enseignantes d'EPS des années 1940-1970, les parcours sportifs menés jusqu'aux compétitions nationales ou internationales ne concernent que 12 % d'entre elles⁶. Contrairement à ce que laisse supposer la mémoire collective, avant l'instauration du statut sportif de « haut niveau », les enseignantes d'EPS ne semblent pas non plus « favorisées » quant à l'exercice du métier. Une athlète internationale des années 1950 raconte : « *En tant que professeure d'EPS, je n'ai jamais bénéficié de conditions particulières pour m'entraîner. J'avais pourtant demandé à ne pas avoir cours le lundi matin (pour cause de compétition le dimanche). La directrice du collège où j'étais ne me l'a jamais accordé⁷.* »

De fait, les femmes au double parcours, d'enseignante d'EPS et de sportive au plus haut niveau français, interpellent l'historiographie du sport, de l'éducation, de l'éducation physique et des femmes. En France, l'histoire du personnel enseignant d'EPS, très majoritairement écrite

⁵À l'image de l'athlétisme, du handball et du basketball.

⁶L'approche quantitative d'un corpus de 835 enseignantes d'EPS recrutées en France, des années 1940 aux années 1970, met en lumière 12 % de femmes concernées par une pratique sportive de niveau national ou international (n = 102).

⁷Dans la suite de l'article, les extraits d'entretiens oraux sont placés en italique.

au masculin, commence depuis une dizaine d'années seulement à s'intéresser aux femmes⁸. De même, l'histoire sociale des sportives de haut niveau reste pointilliste, circonscrite à des disciplines spécifiques telles que l'athlétisme⁹, l'alpinisme¹⁰, la natation¹¹ ou le handball¹². Les travaux récents concernant les inspectrices en EPS, en révélant la quasi-absence de femmes ayant le profil d'enseignante et de sportive de haut niveau parmi les premières recrutées au cours des années 1960-1970¹³, renforcent l'intérêt sociohistorique que présentent ces doubles parcours¹⁴. Si l'historiographie internationale s'est davantage penchée sur l'histoire des enseignantes¹⁵, parfois dans le champ des pratiques corporelles¹⁶, tout en abordant par exemple la possible conciliation de la « vocation enseignante » avec la vie de famille¹⁷, comme a pu le

⁸Luc Robène, « Itinéraire d'une "prof de gym". Paulette Morisson (1914-2000) » dans Jean Saint-Martin et Thierry Terret (dir.), *Sport et Genre*, vol. 3 : *Apprentissage du genre et institutions éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 319-337 ; Loïc Szerdahelyi, « "Femmes d'action". Parcours d'enseignantes d'EPS en France, des recrutements séparés à la mixité des concours (1941-1989) », thèse de doctorat en histoire et en STAPS, Université Lyon 1, 2014 ; Loïc Szerdahelyi, « Enseignantes paradoxales. Femmes d'action en EPS (1941 et 1989) », *Tréma*, n° 46, 2016, p. 41-50.

⁹Érard, « La production de l'élite athlétique française » ; Nathalie Rosol, « L'athlétisme féminin en France (1921 – fin des années 1970). Des athlètes en quête d'identité », thèse de doctorat en STAPS, Université Lyon 1, 2005.

¹⁰Cécile Ottogalli-Mazzacavallo, *Femmes et alpinisme, 1874-1919 : un genre de compromis*, Paris, L'Harmattan, 2006.

¹¹Anne Velez, « Les filles de l'eau. Une histoire des femmes et de la natation en France (1905-1939) », thèse de doctorat en histoire, Université d'Angers, 2010.

¹²Carine Érard et Loïc Szerdahelyi, « Sport de haut niveau et vulnérabilités : le cas du basketball et du handball (1968-1975) » dans Thierry Terret, Luc Robène, Pascal Charroin, Stéphane Héas et Philippe Liotard (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 385-397.

¹³Alors que c'est précisément ce profil qui distingue les hommes recrutés au sein de l'inspection principale pédagogique.

¹⁴Carine Érard, « Les premières inspectrices principales pédagogiques en éducation physique et sportive : modèles de carrière et carrières modèles (1964-fin 1970) » dans Philippe Liotard (dir.), *Le sport dans les sixties. Pratiques, valeurs, acteurs*, Reims, Éditions et Presses universitaires de Reims, 2016, p. 331-345.

¹⁵Julia Evetts, « Becoming Career Ambitious: The Career Strategies of Married Women Who Became Primary Headteachers in the 1960s and 1970s », *Education Review*, vol. 39, n° 1, 1987, p. 15-29 ; Julia Evetts, « Managing Childcare and Work Responsibilities: The Strategies of Married Women in Primary and Infant Headteachers », *Sociological Review*, vol. 36, n° 3, 1988, p. 503-531 ; Sandra Acker, *Teachers, Gender & Careers*, New York, Palmer Press, 1989 ; Kathleen Weiler, « Women's History and the History of Women Teachers », *Journal of Education*, n° 171, 1989, p. 9-30 ; Alison Prentice et Marjorie Theobald, *Women who Taught. Perspectives on History of Women and Teaching*, Toronto, University of Toronto Press, 1991 ; Mineke Van Essen et Rebecca Rogers, « Écrire l'histoire des enseignantes. Enjeux et perspectives internationales », *Histoire de l'éducation*, n° 98, 2003, p. 5-36.

¹⁶Martha Verbrugge, *Active Bodies: A History of Women's Physical Education in Twentieth-Century America*, New York, Oxford University Press, 2012 ; Patricia Vertinsky et Bieke Gils, « 'Physical Education's First Lady of the World': Dorothy Sears Ainsworth and the International Association of Physical Education and Sport for Women and Girls », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 33, n° 13, 2016, p. 1500-1516.

¹⁷Jo Burr Margadant, *Madame le Professeur. Women Educators in the Third Republic*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

faire Marlaine Cacouault-Bitaud pour la France¹⁸, cette problématique du déploiement d'un double parcours — professionnel (dans l'enseignement) et associatif (sportif de niveau national, voire international, dans le cadre du présent article) —, reste à développer.

Des années 1940 aux années 1970, les parcours d'enseignantes et de sportives de haut niveau s'inscrivent en France dans un contexte sociohistorique traversé par des mouvements complexes et contradictoires, empreints d'ouverture et de fermeture à l'égard de l'incursion des femmes dans des espaces « masculins ». Les dynamiques, irréductibles aux périodisations classiques, font chevaucher les chronologies de l'histoire du genre, du sport, de l'enseignement et de l'éducation physique. De fait, cet article articule le temps court avec la moyenne durée, afin de réfléchir aux manières par lesquelles les expériences sociales infléchissent les parcours individuels. Si la conjoncture de la guerre agit comme un levier et ouvre de nouveaux horizons pour les enseignantes d'EPS, l'élan s'avère contradictoire. Le projet vichyste valorise le sport, mais demeure orienté par un principe conservateur, qui glorifie la maternité : « la » femme devient sportive par devoir et reste mère potentielle par destin¹⁹, selon des assignations de genre qui se prolongent bien au-delà de la Libération²⁰. Aux antipodes des années 1940-1950, les années 1960-1970 font résonner les voix de la contestation²¹, notamment dans la construction des modèles de « masculinité » et de « féminité » au sein du sport²². Alors que les rigidités morales et culturelles semblent pouvoir vaciller, la période est en outre favorable à

¹⁸ Marlaine Cacouault-Bitaud, *Professeurs... mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2007.

¹⁹ Loïc Szerdahelyi et Luc Robène, « Enseignantes d'Éducation physique et sportive entre guerre et paix : vers "la femme nouvelle" ? » dans Thierry Terret, Luc Robène, Pascal Charroin, Stéphane Héas et Philippe Liotard (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 357-371.

²⁰ Michelle Perrot, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998 ; Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007 [1998].

²¹ Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Frank, Marie-Françoise Lévy et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, Bruxelles, Complexe, 2000.

²² Pascal Charroin, « Les années 68 et le sport : le temps de l'émancipation ? » dans Thierry Terret, Luc Robène, Pascal Charroin, Stéphane Héas et Philippe Liotard (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 375-381.

l'émancipation par le travail, même si les femmes sont loin d'en tirer tous les bénéfices attendus²³.

Au sein de l'espace scolaire français, marqué par un recrutement massif d'enseignantes et d'enseignants aux statuts variés destiné à faire face à l'explosion scolaire²⁴, les enseignantes deviennent ainsi plus nombreuses que les enseignants à la fin des années 1950²⁵, sans pour autant échapper à la classique division sexuée du travail : en embrassant une carrière dans l'enseignement, elles déploient la « vocation » supposée des femmes à s'occuper de l'éducation des enfants. En s'orientant vers une discipline qui maintient une sexuation forte de ses contenus²⁶ dans un enseignement qui accorde de plus en plus de place au sport²⁷ — pratique historiquement « masculine²⁸ » —, les enseignantes d'EPS entrent dans un espace professionnel qui consacre la valeur éducative du sport²⁹, tout en continuant de se méfier des excès et dangers possibles pour le corps féminin³⁰. Il reste qu'une nouvelle configuration sociale et sexuée émerge au « moment 68³¹ », signe des transformations professionnelles et privées dont

²³Rose-Marie Lagrave, « Une émancipation sous tutelle. Éducation et travail des femmes au XX^e siècle » dans Georges Duby, Michelle Perrot et Françoise Thébaud (dir.), *Histoire des femmes en Occident*. Tome V : *Le XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2002 [1992], p. 581-623.

²⁴Michaël Attali et Jean Saint-Martin, « Essai d'analyse quantitative de l'encadrement de l'EPS entre 1945 et 1981 », *Sciences & Motricité*, vol. 1, n° 57, 2006, p. 55-66.

²⁵Cacouault-Bitaud, *Professeurs... mais femmes*.

²⁶Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Philippe Liotard, « L'apprentissage du genre en éducation physique. Devenir homme ou femme par l'exercice » dans Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Philippe Liotard (dir.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*, Paris, AFRAPS, 2012, p. 93-114.

²⁷Michaël Attali et Jean Saint-Martin, « Le sport dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive française durant les années 1960. De l'égalité d'accès aux inégalités de réussite », *European Journal of Social Sciences*, 50-1, 2012, p. 101-125 ; Michaël Attali et Jean Saint-Martin, « Le rôle de l'école dans la genèse d'une culture sportive de masse (1960-1970) », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, vol. 3, n° 95, 2007, p. 181-192.

²⁸Annick Davaisse et Catherine Louveau, *Sports, école, société : la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Thierry Terret, *Sport et genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, 4 volumes.

²⁹Pierre Arnaud, « Sport et éducation. Une histoire paradoxale » dans Florence Carpentier (dir.), *Le sport est-il éducatif?*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2004, p. 137-156.

³⁰Philippe Liotard, « Faiblesses, fragilités et valeur du corps dans l'éducation physique de la première moitié du XX^{ème} siècle » dans Cécile Ottogalli-Mazzacavallo et Philippe Liotard (dir.), *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies 1881-2011*, Paris, AFRAPS, 2012, p. 157-168.

³¹Michelle Zancarini-Fournel, *Le moment 68. Une histoire contestée*, Paris, Seuil, 2008.

bénéficient progressivement les femmes dans le second XX^e siècle³², les années 1960-1970 étant parfois qualifiées de « Vingt Glorieuses des femmes³³ ».

Durant cette période, la part des femmes cadres, mariées et avec enfants grandit³⁴. Toutes les administrations de la fonction publique ne sont cependant pas touchées par ce mouvement, à l'image de l'inspection Jeunesse et Sports, et notamment celles dont les fonctions sont consacrées au sport extrascolaire³⁵ en pleine période d'« âge d'or³⁶ ». Le sport attire de plus en plus de femmes, tout en étant toujours marqué par une forte sexuation des pratiques et modalités de pratique³⁷. Et si des figures telles que Colette Besson³⁸ en athlétisme ou Christine Caron³⁹ en natation retiennent l'attention de la presse, le sport « féminin » de compétition reste peu considéré, voire traité avec hostilité lorsque des femmes induisent la mise en scène de corps inhabituellement travaillés, musclés, supposés « virilisés⁴⁰ ». Les sportives de notre corpus l'évoquent sans détour : « *Le sport féminin n'était pas très bien considéré : peu d'articles dans les journaux et quand il y en avait, ils n'étaient pas toujours flatteurs* » ; « *Le sport féminin musclait trop, les lancers rendaient l'athlète trop forte, les réflexions désobligeantes ne manquaient pas, la longueur musclait trop les abdominaux, gare à l'accouchement* ».

³²Christine Bard, *Les femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2000.

³³Françoise Thébaud, « Femmes, genre, féminismes et chronologies du XX^e siècle » dans Thierry Terret (dir.), *Sport et Genre*, vol. 1 : *La conquête d'une citadelle masculine*. Paris, L'Harmattan, 2005, p. 15-33.

³⁴Françoise Battagliola, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2008 [2000].

³⁵Philippe Alix et Carine Énard, « De “nouveaux” acteurs en EPS : les personnels de la Jeunesse et des Sports (début des années 1960-fin des années 70) », dans Renaud d'Enfert et Joël Lebeaume (dir.), *Réformer les disciplines. Les savoirs scolaires à l'épreuve de la modernité (1945-1985)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 221-235.

³⁶Jacques Defrance, « Les pratiquants du sport. Mise en perspective historique » dans Pierre Arnaud, Michaël Attali et Jean Saint-Martin (dir.), *Le sport en France. Une approche politique, économique et sociale*, Paris, La Documentation française, 2008, p. 93-111.

³⁷Davisse et Louveau, *Sports, école, société*.

³⁸Marianne Lassus, « La petite fiancée de la France : construction et déconstruction du mythe du titre de Colette Besson aux Jeux Olympiques de 1968 », Communication orale au colloque international « Le Mai 1968 des sportifs et des éducateurs physiques », Toulouse (France), 29 mai au 1^{er} juin 2018.

³⁹Anne Velez, « “Kiki” Caron, phénomène des années 1960 » dans Philippe Liotard et Thierry Terret (dir.), *Sport et genre*, vol. 2 : *Excellence féminine et masculinité hégémonique*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 121-135.

⁴⁰Anaïs Bohuon et Grégory Quin, « Sport » dans Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016, p. 605-614 ; Carine Énard et Philippe Liotard, « L'(in)vulnérabilité sportive des femmes de l'Est : des “fausses” femmes aux femmes “faussées” (1968-1978) », dans Thierry Terret, Luc Robène, Pascal Charroin, Stéphane Héas et Philippe Liotard (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 495-510.

Alors que les femmes enseignantes d'EPS et sportives de haut niveau peuvent apparaître comme « préservées » au sein d'une élite sportive nationale française parce qu'elles sont enseignantes, un métier dit « féminin », et qu'elles exercent dans la fonction publique, un univers dit « protecteur », l'articulation des deux activités, professionnelle et associative, n'a-t-elle pas affecté leurs parcours, avec des coûts non négligeables parfois, quand bien même ces derniers s'effectuent dans le cadre d'un métier — l'enseignement —, en lien avec l'activité sportive — l'EPS — et au sein de la fonction publique ? Potentiellement coûteux, ces parcours n'en ont pas moins été possibles, mais à quelles conditions ? Quelles caractéristiques communes les ont rendus possibles, malgré les difficultés rencontrées ?

Dans une première partie, nous tenterons de déconstruire l'idée selon laquelle les sportives de haut niveau qui sont enseignantes d'EPS ont des parcours « privilégiés » et « protégés » : malgré une position statutaire généralement valorisante, leurs parcours portent les traces de coûts importants sur les plans professionnel, sportif ou familial. La seconde partie s'attachera aux conditions qui rendent possibles ces doubles parcours, du point de vue des origines sociales, des socialisations familiales, des situations matrimoniales et des articulations des différentes sphères de vie. En somme, nous traiterons des coûts et des possibilités, des conséquences et des conditions qui permettent à des femmes — françaises — de s'engager simultanément dans l'enseignement de l'EPS et la pratique du sport, au plus haut niveau national ou international de l'époque.

Sources et méthodes

Face à des sources souvent lacunaires à propos des sportives⁴¹, le corpus mobilisé provient du rassemblement de données biographiques collectées dans le cadre de trois

⁴¹Sébastien Fleuriel et Manuel Schotté, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels. Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail », *Le Mouvement Social*, vol. 1, n° 254, 2016, p. 3-12.

recherches centrées sur des parcours de femmes qui, du début des années 1940 à la fin des années 1970, ont conjugué une pratique sportive de niveau national ou international avec leur activité professionnelle d'enseignante d'EPS. Ces femmes avaient des statuts divers, allant de l'auxiliaire à la certifiée, en passant par le statut de monitrice, de maîtresse ou de chargée d'enseignement. Le premier travail, prosopographique, concernant l'élite athlétique entre 1945 et 1972, identifie 11 femmes ayant concilié l'enseignement de l'EPS avec la pratique de l'athlétisme à un niveau national au moins. La deuxième étude, qui s'est intéressée aux vulnérabilités que le sport produit sur les parcours d'hommes et de femmes évoluant dans l'élite française du basketball et du handball des années 1960-1970, comprend 12 femmes à la fois enseignantes d'EPS et sportives de haut niveau. À ces 23 parcours s'ajoutent ceux de 79 enseignantes d'EPS qui ont pratiqué au moins un sport à un niveau national ou international. Ces derniers, mis à jour grâce aux dossiers de carrière consultés aux Archives nationales, proviennent d'une troisième recherche, sociohistorique, portant sur les parcours d'enseignantes d'EPS du second XX^e siècle. L'agrégation de ces données conduit à un corpus de 102 femmes enseignantes ayant pratiqué leur sport à un niveau national, voire international, dont nous pouvons reconstituer les parcours sportif, professionnel et familial. Les disciplines pratiquées sont majoritairement l'athlétisme, le basketball et le handball ; dans une moindre mesure, le volley-ball et la gymnastique ; à la marge, des activités diverses telles que le ski ou la natation.

Le corpus repose donc sur des sources de nature différente, mais complémentaires : dossiers de carrière, questionnaires et entretiens. Dans les dossiers de carrière versés par le ministère de la Jeunesse et des Sports pour la période considérée, les données sont principalement issues des « notices », lesquelles rassemblent des fiches de renseignements, des notations et des rapports d'inspection. Ces sources projettent une lumière avant tout administrative sur notre objet d'étude, ce qui limite la connaissance du ressenti des témoins dans le cadre scolaire. Il reste que les informations civiles, administratives et pédagogiques

dévoilées permettent de suivre longitudinalement les parcours individuels, tout en autorisant des recoupements collectifs et chiffrés. Dans les questionnaires et les entretiens, les données sont produites par les enseignantes elles-mêmes, avec le risque de l'« illusion biographique⁴² ». En portant notre attention sur des indicateurs factuels et objectifs des parcours, comme les années d'obtention des titres sportifs, de nomination, de mariage, de mutation, de congés, etc., les biais d'une reconstruction *a posteriori* sont plus relatifs. Ces indicateurs étant également présents dans les « ampliations » des dossiers produits par l'administration — ampliations où figurent tous les actes officiels relatifs aux carrières —, leur regroupement et leur croisement autorisent la perspective ici proposée, à savoir : dépasser la simple analyse d'une pratique sportive (principalement l'athlétisme et les sports collectifs de petit terrain) ou d'une profession (l'enseignement de l'EPS), afin de travailler leur articulation en France, dans un contexte sociohistorique marqué par un modèle d'encadrement spécifique des élites sportives⁴³.

Traces des coûts et difficultés rencontrées

Une fragile voie de conversion professionnelle

Depuis que l'éducation physique dispensée à l'école dépend du Commissariat à l'Education générale et sportive (CGEGS) en 1940 et plus encore lorsqu'elle est placée sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des sports en 1966, cette discipline scolaire est pensée sur les plans politique et administratif comme devant s'articuler avec les pratiques sportives extrascolaires⁴⁴, l'engagement sportif est généralement présenté comme le dénominateur

⁴²Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, 1986, p. 79-72.

⁴³Jean-Michel Faure et Charles Suaud, « Pour une sociologie du sport réflexive. Les vertus du corporatisme » dans Société de Sociologie du Sport de Langue Française (dir.), *Dispositions et pratiques sportives. Débats actuels en sociologie du sport*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 379-392 ; Fleuriet et Schotté, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels », p. 3-12.

⁴⁴Jean-Louis Gay-Lescot, *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 ; Carine Érard, « Les Inspecteurs Principaux Pédagogiques en Éducation Physique et Sportive : un personnel à

commun des « profs de gym » alors recrutés. Plus encore, l'association de l'élite compétitive aux cadres de l'EPS serait l'assurance de dispositions et d'attitudes bienveillantes envers les personnels concernés. Les femmes engagées dans les loisirs sportifs suscitent, il est vrai, l'intérêt continu de l'administration. Durant la Seconde Guerre mondiale, le régime de Vichy encourage leur accès aux formations en EPS et se montre attentif aux lettres de recommandation des fédérations sportives. Le CNMA (Collège national des moniteurs et athlètes) d'Antibes, emblématique d'un premier rapprochement du sport et de l'éducation physique⁴⁵, accueille au début des années 1940 des stagiaires dispensées des épreuves probatoires, en raison des titres qu'elles ont obtenus dans des compétitions nationales. Grâce à leur capital sportif, des femmes échappent ainsi aux conditions de diplôme traditionnellement requises, et ce, de façon persistante jusqu'aux années 1970. Une athlète internationale entre 1955 et 1967 devient par exemple auxiliaire en EPS à la suite d'un stage de formation proposé par l'inspecteur départemental, séduit par ses résultats sportifs qui occultent son parcours scolaire écourté au niveau seconde. Durant les années 1960-1970, des bonifications lors des concours de recrutement sont même attribuées aux candidats et candidates qui possèdent des titres sportifs, comme en témoigne une basketteuse internationale en 1969 et 1970 : « *Le CAPEPS [Certificat d'aptitude au professorat d'EPS] de 1971 favorisait beaucoup les performances et les titres de haut niveau. Étant vice-championne d'Europe, j'ai pris des points de bonification [...]. Je suis sortie major du concours.* » Supprimées en 1985, ces bonifications alimentent un amalgame durablement enraciné dans les formations et les recrutements des années 1940-1970, celui du sport et de l'EPS⁴⁶.

l'interface entre l'institution scolaire et le secteur sportif extra-scolaire (1964-1974) », *Stadion*, vol. 36, 2010, p. 119-140 ; Alix et Énard, « De "nouveaux" acteurs en EPS : les personnels de la Jeunesse et des Sports », p. 221-235

⁴⁵Doriane Gomet, « Le Collège National des Moniteurs et Athlètes (CNMA) : premier grand centre de construction de l'excellence sportive (1940-1944) » dans Thomas Bauer et Doriane Gomet (dir.), *Histoire de la performance du sportif de haut niveau*, Les cahiers de l'INSEP, n° 46, 2010, p. 219-227.

⁴⁶Chantal Amade-Escot, « Profils de professionnalité, recherches et conceptions de la compétence dans les épreuves professionnelles des différents CAPEPS (1947-1989) » dans Jean-Paul Clément, Michel Herr et Paul

Pour les femmes sacrées au plan national ou international, la diversité des voies d'accès aux carrières de l'EPS se double d'une position statutaire avantageuse lors des recrutements. Non seulement ces enseignantes, au-delà des classiques voies de formation, bénéficient de recommandations ou de bonifications sportives, mais, à la différence de leurs collègues sans titre sportif, elles entrent dans le métier par le plus haut niveau de l'échelle statutaire. Sur l'ensemble de la période considérée, les femmes intègrent généralement l'univers professionnel de l'EPS par les statuts moins valorisés : les trois-quarts d'entre elles débutent en tant que monitrices ou maîtresses, pour un quart seulement en tant que professeures⁴⁷. La tendance est différente pour les sportives de haut niveau. Celles-ci sont aussi nombreuses à s'engager par le professorat que par le monitorat ou la maîtrise, ce qui témoigne, là encore, d'une position professionnelle privilégiée⁴⁸. Outre des maxima de services moins élevés pour les professeures que pour les monitrices et les maîtresses, les salaires des premières sont plus attractifs et leurs affectations plus prestigieuses. L'accès plus fréquent au professorat d'EPS atteste par conséquent de la position professionnelle valorisée des sportives de haut niveau, principalement durant les années 1960-1970⁴⁹.

Il reste qu'un certain nombre de coûts, en particulier pour les statuts les moins élevés, viennent nuancer la représentation selon laquelle les sportives de haut niveau seraient très largement « favorisées ». En effet, la volonté d'intégration scolaire de l'éducation physique supplante la valorisation du soutien sportif. Parfois conciliante dans les recrutements, l'administration ne répond pas toujours aux sollicitations des fédérations, quand bien même celles-ci vantent les valeurs physiques et morales de leurs championnes. Dans certains cas, le

Boyer (dir.), *L'identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle, entre l'école et le sport*, Clermont-Ferrand, AFRAPS, 1993, p. 365-375.

⁴⁷Szerdahelyi, « Femmes d'action ».

⁴⁸Sur notre corpus de 102 femmes, 48 sont recrutées comme monitrices ou maîtresses, 43 comme professeures, 8 comme auxiliaires, le statut de recrutement n'étant pas connu pour 3 d'entre elles.

⁴⁹Si les recrutements observés dans notre corpus sont répartis de façon égale entre les années 1940-1950 et les années 1960-1970, ils apparaissent proportionnellement plus nombreux pour les monitrices et les maîtresses dans les années 1940-1950, puis pour les professeures dans les années 1960-1970.

bon ordre scolaire reste prioritaire, dans la gestion des personnels comme des établissements. Le cas d'une maîtresse recrutée en 1961 est exemplaire. Après avoir obtenu la première partie de la maîtrise d'EPS à l'INS (Institut national des sports), celle-ci suit une année de formation au CREPS (Centre régional d'EPS) de Montpellier et valide son diplôme. Affectée dans l'académie de Lille, elle ne rejoint pas son poste, opte pour un établissement privé puis est radiée des cadres. Or, en 1964, cette femme désire revenir dans le secteur public, démarche officiellement impossible en raison de l'irréversibilité des révocations. Volleyeuse de niveau national, elle bénéficie pourtant, à la faveur d'une lettre de recommandation, d'une réintégration dans la fonction publique... mais à condition d'accepter une nomination dans une académie déficitaire, où il lui devient impossible de poursuivre sa pratique parmi l'élite. De même, une autre athlète internationale, recrutée comme auxiliaire grâce à ses titres sportifs durant les années 1960, n'obtient pas de nomination dans la ville de ses entraînements, ni ultérieurement d'une aide pour la titularisation : son statut demeure précaire durant vingt-quatre ans. L'enseignement ne permet donc pas d'obtenir de certitudes sur les conditions de poursuite des parcours sportifs et professionnels. En apparence gratifiante pour les carrières en EPS, la pratique sportive de haut niveau ne garantit finalement qu'une fragile voie de conversion professionnelle. Les « privilèges », pour celles dépourvues de diplômes universitaires ou de formations classiques, demeurent limités.

Des parcours à l'épreuve du quotidien scolaire

Une fois les carrières stabilisées, les enseignantes sportives de haut niveau jouissent d'un prestige manifeste dans les établissements scolaires. Une « jeune monitrice d'avenir », nommée dans un collège où les élèves participent avec beaucoup d'intérêt à ses leçons d'initiation sportive, est louée pour son double parcours : l'aura de cette athlète de niveau national au début des années 1940, devenue basketteuse internationale durant les années 1950,

force l'exemple et lui permet de jouir « d'un grand prestige auprès de ses élèves⁵⁰ ». De fait, les absences pour compétition sportive sont régulièrement accordées aux enseignantes. Telle maîtresse et telle chargée d'enseignement, toutes deux championnes de France 1965 avec le club de handball de la ville d'Ivry-sur-Seine, s'absentent par exemple à plusieurs reprises pour les matchs de coupe d'Europe. De même, une professeure, gymnaste internationale au début des années 1970, est couramment autorisée, par le directeur du CREPS de Wattignies où elle exerce, à s'absenter pour des compétitions de gymnastique. Des enseignantes concernées par le sport de haut niveau bénéficient ainsi de faveurs administratives, en raison de leur rayonnement sportif, de part et d'autre des enceintes scolaires.

Il reste que le premier devoir des enseignantes est de « servir le métier ». Les personnels sont en ce sens décriés lorsque leurs parcours extrascolaires nuisent à la continuité de l'enseignement. Les absences répétées de telle maîtresse, pour honorer des sélections internationales en basketball, finissent par agacer : « Entraîneuse, joueuse d'une importante équipe de basket, cette maîtresse gagnerait à limiter ses activités sportives au bénéfice de son enseignement ⁵¹. » Il en va de même pour une autre maîtresse, directrice des stages préolympiques de l'équipe de France de gymnastique, pour qui l'enthousiasme qu'on lui témoigne initialement s'effrite au fil des autorisations d'absence accordées. Relativement valorisants pour les carrières, les parcours sportifs des enseignantes d'EPS peuvent donc devenir des handicaps dans l'exercice du métier. La récupération des heures manquées s'impose comme un compromis acceptable. En fait foi la solution trouvée par une athlète championne de France durant les années 1950, qui obtient un emploi du temps groupé pour faciliter ses entraînements et bénéficie d'autorisations d'absence pour participer aux compétitions

⁵⁰Archives nationales (AN), versement 19770252, art. 114 : Appréciation de la directrice du collège classique de jeunes filles, Valence le 25 mars 1946 ; Appréciation de l'inspecteur départemental, 1946 ; Appréciation de l'inspecteur d'académie, Valence le 15 décembre 1954.

⁵¹AN, versement 19770252, art. 114 : Appréciation de l'inspecteur d'académie, Valence le 15 avril 1957.

internationales... à condition de rattraper ses cours tout en développant le sport scolaire dans son établissement.

Les mutations sont un autre pan des obstacles rencontrés. Bien souvent, les enseignantes d'EPS font valoir leurs titres sportifs pour justifier une affectation plutôt qu'une autre. L'enjeu est d'accéder à des zones géographiques difficiles à obtenir, mais indispensables pour mener les entraînements. L'équation administrative est délicate, car l'intérêt scolaire prime sur l'intérêt sportif. Il en découle des préjudices individuels et collectifs que la pratique compétitive ne permet pas de surmonter, symbole de l'illusion des « protections » consenties aux enseignantes d'EPS sportives de haut niveau. Le cas d'une monitrice, athlète internationale au début des années 1940, montre combien cette perception est erronée. Alors que sa nomination dans le Vaucluse constitue un frein important au maintien de son engagement parmi l'élite, la Fédération française d'athlétisme alerte l'administration des conséquences fâcheuses de cette affectation :

Nous vous signalons à toutes fins utiles que [cette enseignante] pourrait être employée à Marseille, sa ville natale, où l'athlétisme féminin est actuellement très florissant. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les inconvénients réels que cette situation va créer pour cette jeune fille et le dommage dont souffrira notre athlétisme féminin. [L'intéressée] ne pourra ni s'entraîner, ni œuvrer en faveur de notre sport. Nous y perdrons une athlète de qualité, de classe internationale. Vous avez vivement encouragé nos efforts en faveur de cet athlétisme féminin, nous sommes donc assurés que vous voudrez bien reconsidérer cette nomination⁵².

Renvoyée au bon vouloir des plus hautes sphères politiques, la réponse administrative n'est pas à la hauteur des espérances de cette femme. Son désappointement, progressivement

⁵²AN, versement 19770252, art. 170 : Correspondance du président de la Fédération Française d'Athlétisme, à M. le directeur des sports-CGEGS, Paris, le 27 octobre 1943.

exprimé par un désengagement professionnel, dévoile un paradoxe né dans les années 1940-1950 et prolongé dans les années 1960-1970 : les parcours sportifs des enseignantes d'EPS peuvent constituer un avantage pour leurs carrières, mais dans des limites strictes. L'apparente désinvolture de l'intéressée, multipliant par dépit les absences et les congés maladie, s'avère insupportable pour l'administration : « On en vient à se demander si la qualité de championne dispense d'accomplir simplement son devoir ⁵³ ». Le mal est fait, le rendez-vous socioprofessionnel manqué, et la fracture est difficilement résorbable. Cette femme démissionne en 1944, un an seulement après son recrutement.

Plus largement, cette fin de fonction soulève des questions sur les difficultés émanant du quotidien scolaire, dont les conséquences peuvent mener à l'abandon de carrière. Si la pratique sportive légitime certaines demandes d'absence ou de mutation, cette justification ne garantit pas systématiquement la bienveillance administrative. Malgré des engagements sportifs et professionnels cumulés, les activités des enseignantes sportives de haut niveau sont jugées indépendantes et n'ouvrent droit à aucune protection spécifique. Des années 1940 aux années 1970, un quart des enseignantes d'EPS sportives de haut niveau restent moins de dix années dans le métier, durée qui ne les distingue pas de leurs collègues sans titre sportif⁵⁴. Radiées ou démissionnaires pour la plupart, elles ne sont pas plus protégées que les autres en fin de compte. La raison n'est pas à chercher du côté des parcours familiaux, puisque les carrières écourtées ne différencient pas les femmes célibataires de celles qui sont mariées, qu'elles aient ou non des enfants. Plus nombreuses dans les années 1940-1950 que dans les années 1960-1970, les carrières courtes sont en réalité liées aux statuts de recrutement. En effet, toutes les enseignantes concernées sont monitrices, maîtresses ou auxiliaires, et l'on sait que leurs formations sont moins prestigieuses et leurs origines sociales moins favorisées que celles

⁵³AN, versement 19770252, art. 170 : Correspondance de l'inspecteur principal, à M. le commissaire général, Paris, le 11 avril 1944.

⁵⁴Szerdahelyi, « Femmes d'action ».

des professeures⁵⁵. Relativement valorisante lors des recrutements, mais ne garantissant qu'une fragile voie de conversion professionnelle, la pratique sportive au plus haut niveau ne protège donc pas les femmes aux statuts professionnels les plus vulnérables.

Des mobilités statutaires limitées

Dès lors, une ultime pierre d'achoppement, sur laquelle bute la mémoire collective, doit être discutée. Le sentiment que les joueurs et les joueuses de l'élite française ont tiré profit de leur pratique sur le plan professionnel semble largement diffusé dans le champ du sport et de l'éducation physique. Il est vrai que les enseignantes et les enseignants d'EPS évoluant au niveau national ou international du basketball ou du handball durant les années 1960-1970 déclarent fréquemment avoir converti leur capital sportif sur le marché de l'emploi⁵⁶. Selon leurs avis, la pratique compétitive les a encouragés à s'orienter vers le professorat — plus que la maîtrise —, a favorisé leurs nominations dans l'enseignement supérieur ou a permis leurs détachements, en préparation olympique à l'INS par exemple. Cette valorisation du capital sportif est aisément exprimée par l'ensemble des hommes, quel que soit le métier exercé. Pour les femmes, en revanche, seules les enseignantes d'EPS sont concernées, ce qui n'est pas le cas des salariées du privé, signe d'une difficile acceptation du capital sportif des femmes en dehors du champ du sport et de l'éducation physique.

Au-delà des « privilèges » dont bénéficieraient les femmes dans la fonction publique, l'intégration des sportives de haut niveau en EPS pose la question de leur mobilité en comparaison de leurs collègues enseignantes. Or, à travers cette perspective, qui replace l'analyse dans la moyenne durée, les mobilités professionnelles ne distinguent pas les enseignantes sportives de haut niveau des autres enseignantes d'EPS⁵⁷. Même les femmes

⁵⁵Jean Saint-Martin et Benoit Caritey, « Le singulier pluriel des formations initiales » dans Michaël Attali (dir.), *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Paris, Vuibert, 2006, p. 9-37.

⁵⁶Érard et Szerdahelyi, « Sport de haut niveau et vulnérabilités », p. 385-397.

⁵⁷Szerdahelyi, « Femmes d'action ».

encensées pour leurs résultats sportifs peinent à accéder au professorat, statut alors le plus élevé pour le personnel enseignant d'EPS⁵⁸. Au sein de notre corpus, les auxiliaires demeurent auxiliaires et aucune monitrice ou maîtresse ne devient professeure. Tout au plus parviennent-elles à intégrer le cadre des chargées d'enseignement, pour lequel des postes sont créés à partir de 1951, avec des traitements plus avantageux⁵⁹. Si des maîtresses accèdent au statut de professeure adjointe après 1975, cette promotion est à replacer dans un élan politique qui concerne l'ensemble du personnel enseignant d'EPS⁶⁰. En somme, aucun « privilège » n'avantage les femmes au double parcours : la mobilité statutaire se concrétise sur la base des diplômes acquis, non sur celle des trophées conquis. C'est le cas de telle monitrice recrutée en 1941, basketteuse de niveau national mise à disposition de l'USFEN (Union sportive de la fédération de l'Éducation nationale) au début des années 1950, où elle organise entraînements et compétitions : « Son entraînement de nos basketteuses parisiennes (qui comprennent des professeurs agrégées) est particulièrement apprécié ; il est très efficace. [L'intéressée] est une précieuse collaboratrice, elle mérite l'intégration dans le corps des chargés d'enseignement⁶¹. » Proposée en 1954, la promotion de cette femme ne devient effective qu'en 1960, justifiée non par son parcours sportif, mais par une scolarité menée jusqu'au baccalauréat et doublée de l'obtention de la première partie du CAPEPS.

Les difficultés apparaissent similaires pour les professeures. Au début des années 1960, un certain nombre d'hommes dotés de titres sportifs nationaux ou internationaux accèdent à des fonctions d'inspecteurs pédagogiques. C'est même précisément ce profil qui est sollicité⁶². Il en est tout autrement du côté des femmes. Si l'inspection pédagogique s'ouvre aux femmes —

⁵⁸L'agrégation externe en EPS ne sera en effet créée qu'en 1982.

⁵⁹Sur les 48 femmes recrutées comme monitrices ou maîtresses, seules 6 accèdent à cette promotion statutaire.

⁶⁰Remplaçants des moniteurs et monitrices à la Libération, les maîtres et maîtresses disparaissent trente ans plus tard au profit du nouveau régime des professeurs adjoints : Décret n° 75-36 du 21 janvier 1975 relatif au statut particulier du corps des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive. Dans notre corpus, 12 femmes sont concernées.

⁶¹AN, versement 19930282, art. 13 : Appréciation du président de l'USFEN, Paris 1954.

⁶²Érard, « Les Inspecteurs Principaux Pédagogiques en Éducation Physique et Sportive », p. 119-140

bien que relativement —, les premières recrutées ne sont pas des enseignantes d'EPS ayant été sportives de haut niveau. De telles fonctions auraient pourtant pu constituer, pour elles aussi, un prolongement et une reconnaissance de leur double parcours⁶³. Est-ce lié à une auto-exclusion des femmes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas prolonger un parcours coûteux, en embrassant des fonctions d'inspectrices qui supposent une mobilité géographique et une grande disponibilité en matière d'amplitude horaire ? Comme l'invitent à penser Sébastien Fleuriel et Manuel Schotté, « les profits dont l'espace sportif est le siège sont concentrés sur les sportifs, au détriment des sportives⁶⁴ ». Le poids de la logique « amateur » de la pratique renforce probablement les freins institutionnels à la professionnalisation des femmes au sein du mouvement sportif. Le témoignage d'une internationale en handball et en athlétisme durant les années 1960, célibataire et sans enfant, en atteste :

En même temps que j'étais en équipe de France, j'ai été sollicitée par le DTN [Directeur technique national] pour être adjointe auprès de l'équipe féminine. J'ai décliné l'offre dans la mesure où je venais juste d'être nommée prof à l'UER EPS [Unité d'enseignement et de recherche en EPS] de Paris. À ce moment-là, dans le domaine sportif, on ne faisait pas encore carrière. Je n'allais pas laisser tomber le métier de prof de gym pour être détachée auprès de l'équipe de France. Alors, j'ai assuré des stages nationaux, les stages se faisant pendant les vacances de Pâques ou d'été. À partir du moment où les stages ont été regroupés, garçons et filles, vers les années 1968-1970, la plupart des femmes entraîneuses ont été évincées et cela a été long avant qu'il y ait à nouveau des femmes dans l'encadrement.

⁶³Érard, « Les premières inspectrices principales pédagogiques en éducation physique et sportive », p. 331-345.

⁶⁴Fleuriel et Schotté, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels », p. 11.

Il existe donc un « plafond de verre », c'est-à-dire un ensemble d'obstacles durables et invisibles qui empêchent les femmes d'accéder aux responsabilités et statuts les plus élevés⁶⁵, dans le champ du sport et de l'éducation physique⁶⁶. Dans la restriction des mobilités, l'effet conjoint de mécanismes socioprofessionnels qui s'agrègent et se renforcent au mépris de parcours hautement qualifiés dans l'enseignement et le sport se manifeste indéniablement. Participent de cette dynamique l'intégration des enseignantes d'EPS dans un métier majoritairement exercé par des hommes, la résistance de l'inspection Jeunesse et Sports à leur égard et la différenciation sexuée des contenus scolaires en faveur d'une éducation physique « féminine » distincte de celle des garçons. Les préjugés et les parcours familiaux ne sont pas non plus étrangers à l'exclusion des femmes des sommets professionnels. Dans les années 1940-1970, la cellule familiale apparaît souvent prioritaire dans les choix qui conditionnent les carrières, même si la norme sociale du mariage semble moins vivace chez les enseignantes sportives de haut niveau que chez leurs collègues. Ce constat entremêle les coûts et les conditions des doubles parcours, car, par-delà des difficultés rencontrées, ces parcours d'exception ont néanmoins été possibles.

Parcours possibles, mais sous conditions

Des femmes d'origine sociale favorisée

⁶⁵Marie Buscatto et Catherine Marry, « Le plafond de verre dans tous ses éclats. La féminisation des professions supérieures au XX^e siècle », *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 2, 2009, p. 170-182 ; Jacqueline Laufer, « Femmes et carrières : la question du plafond de verre », *Revue française de gestion*, vol. 4, n° 151, 2004, p. 117-127.

⁶⁶La persistance de ce plafond de verre reste d'actualité pour la période contemporaine : Samuel Julhe et Marina Honta, « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situations asymétriques entre hommes et femmes », *Sociologie*, vol. 3, n° 4, 2012, p. 341-357 ; Caroline Chimot, « Répartition sexuée des dirigeant(e)s au sein des organisations sportives françaises », *STAPS*, vol. 4, n° 66, 2004, p. 161-177 ; Caroline Chimot et Manuel Schotté, « Travailler dans une organisation sportive. Entre engagement passionné et investissement professionnel », *Regards sociologiques*, n° 32, 2006, p. 97-107.

Les enseignantes d'EPS sportives de haut niveau proviennent de familles socialement contrastées, avec un éventail de milieux sociaux relativement large, allant de parents agriculteurs à cadres moyens ou supérieurs. Si la catégorie socioprofessionnelle des pères est hétérogène, les femmes d'origine sociale favorisée sont relativement nombreuses. Un tiers des enseignantes sportives de haut niveau — 28 femmes sur 75 professions paternelles connues — grandissent avec un père cadre supérieur ou exerçant une profession libérale, dans un contexte où les professions libérales constituent moins de 1 % de la population active masculine jusqu'au milieu des années 1950⁶⁷. D'origine sociale favorisée, ces femmes se distinguent également de leurs homologues sans titre sportif, généralement issues des classes moyennes pendant la période considérée⁶⁸. Toutes les enseignantes sportives de haut niveau ne sont pourtant pas issues d'un milieu favorisé, loin de là. Dans un cas sur sept, elles proviennent de milieux populaires, avec un père agriculteur ou ouvrier, ces derniers agrégeant plus de la moitié des hommes actifs entre 1911 et 1954⁶⁹ et correspondant au tiers des pères des enseignantes d'EPS recrutées dans les années 1940-1950⁷⁰. Leurs parcours d'ascension sociale et sportive sont ici remarquables, *a fortiori* en rapport avec leurs modèles maternels.

Deux tiers des enseignantes sportives de haut niveau — 37 femmes sur 60 professions maternelles connues — grandissent avec une mère « au foyer », quand bien même les épouses représentent environ 50 % des actives jusqu'aux années 1970⁷¹. Seul un tiers d'entre elles — 23 femmes — ont une mère qui exerce une activité professionnelle à l'extérieur de la sphère domestique. Par ordre décroissant d'importance, leur mère est employée ou secrétaire (pour sept d'entre elles), commerçante (pour six), institutrice (dans quatre cas), femme de ménage (deux cas), enseignante (d'anglais pour une), comptable (pour une autre), agricultrice ou

⁶⁷Olivier Marchand et Claude Thélot, *Le travail en France (1800-2000)*, Paris, Nathan, 1997.

⁶⁸Szerdahelyi, « Femmes d'action ».

⁶⁹Marchand et Thélot, *Le travail en France*.

⁷⁰Szerdahelyi, « Femmes d'action ».

⁷¹Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

ouvrière (pour les deux dernières). La majorité des enseignantes sportives de haut niveau n'ont donc pas de mère active à l'extérieur du foyer, à l'image de la plupart des enseignantes d'EPS recrutées jusqu'aux années 1960⁷². Leurs parcours ne prolongent pas une figure maternelle avant-gardiste ou « hors norme » par la profession qu'elle exerce, celle-ci étant régulièrement conforme à la sexuation traditionnelle des métiers. Leurs parcours inaugurent, plus largement, l'entrée de femmes dans les statuts cadres de la fonction publique, sans que le choix de l'EPS ne provienne d'une figure parentale : aucune mère — ni aucun père — n'exerce dans le champ de l'éducation physique.

Des parcours sous influence masculine

Peu souvent filles uniques, les enseignantes d'EPS sportives de haut niveau proviennent fréquemment de fratries composées d'au moins un garçon. Si leurs frères sont rarement évoqués comme déterminants de leur accès à la pratique sportive, ce sont en grande majorité des hommes — un enseignant d'EPS, un entraîneur de club ou un conjoint — qui apparaissent comme « autrui significatifs⁷³ », décisifs pour leur engagement sportif. Les enseignantes d'EPS qui accèdent au sport de haut niveau sont ainsi marquées par des figures masculines, à l'image des femmes qui investissent des pratiques connotées « masculines », tels les sports à risques⁷⁴. Quelques-unes évoquent toutefois l'importance d'une femme, elle aussi enseignante d'EPS et sportive de haut niveau. Une internationale en athlétisme du milieu des années 1950 au milieu des années 1960 pointe par exemple l'influence de sa « *“prof de gym” du lycée [qui] l'emmène au stade et à la pratique de l'athlétisme* ». Dans la configuration d'une figure féminine déterminante, les doubles parcours portent la marque des pionnières de l'entre-deux-guerres

⁷²Szerdahelyi, « Femmes d'action ».

⁷³Peter Berger et Thomas Luckman, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012 (éd. orig. *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York, Doubleday, 1966).

⁷⁴Nicolas Penin, « “L'amour du risque”. Modes d'engagements féminins dans les pratiques sportives à risques », *STAPS*, vol. 4, n° 66, 2004, p. 195-207.

parties à la conquête de la « citadelle masculine⁷⁵ », avec la nécessité de braver les discours médicaux rétifs au sport « féminin » de compétition⁷⁶.

L'influence masculine transparait particulièrement chez les femmes mariées. En effet, les doubles parcours ne sont pas l'apanage de femmes célibataires qui auraient « sacrifié » — selon l'idéologie commune — leur vie de famille : 35 sont célibataires au moment de leur carrière, tandis que 67 sont mariées. Cet engagement dans le couple, qui intervient le plus souvent l'année du recrutement, ou tout au moins rapidement, jusqu'à trois ans après le début de carrière, n'est pas cantonné aux années 1940-1950. Alors que l'institution du mariage se transforme en profondeur au « moment 68 », même si le modèle conjugal traditionnel reste vivace chez les femmes⁷⁷, et que, simultanément, s'accroissent les charges d'entraînement dans l'univers sportif compétitif⁷⁸, les enseignantes d'EPS sportives de haut niveau continuent de se marier durant les années 1960-1970. Si certaines déploient leur engagement sportif « en célibataire », d'autres femmes le maintiennent à travers de nouvelles configurations familiales. Régulièrement étudiant ou cadre (moyen ou supérieur), leur conjoint est en effet fréquemment lié à la pratique sportive, par sa profession — parce qu'il est aussi enseignant d'EPS — ou par ses loisirs sportifs : sept d'entre elles ont un conjoint ayant pratiqué un ou des sports à un niveau national, voire international, ce qui apparaît conséquent⁷⁹. Elles vivent donc au sein de couples à double parcours, dans des fonctions de cadres, avec une implication simultanée dans le monde sportif. Cette situation conjugale n'est pas sans rappeler celle des premières inspectrices

⁷⁵Thierry Terret (dir.), *Sport et Genre*, vol. 1 : *La conquête d'une citadelle masculine*. Paris, L'Harmattan, 2005.

⁷⁶Anaïs Bohuon, « Entre perversion et moralisation : les discours médicaux au sujet de la pratique physique et sportive des femmes à l'aube du XX^e siècle », *Corps*, vol. 2, n° 7, 2009, p. 99-104.

⁷⁷Anne-Claire Rebreyend, *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008.

⁷⁸Anne Roger, « Les résistances au changement dans l'entraînement des lanceurs français (1945-1965) », *STAPS*, vol. 1, n° 71, 2006, p. 37-51.

⁷⁹La pratique sportive et le niveau de compétition du conjoint sont connus pour 37 femmes, les dossiers de carrières ne permettant pas toujours d'obtenir ces indications.

pédagogiques recrutées au début des années 1960⁸⁰ ou, plus récemment, celle des conseillers techniques sportifs⁸¹.

Les femmes mariées évoquent assez peu l'impact de la pratique sportive sur leur vie matrimoniale, comme si ces sphères étaient indépendantes à leurs yeux ou plutôt, comme si leur articulation n'était pas exprimée ou objectivée. Alors qu'une situation de femme mariée performante sur les terrains sportifs a pu nécessiter des négociations en matière de répartition des rôles et des fonctions au sein de la famille, seules deux d'entre elles soulignent avoir « bénéficié » d'un conjoint soucieux du partage des tâches. Ainsi, une athlète internationale dont la longévité à ce niveau est inhabituelle — dix-sept ans, entre le début des années 1950 et la fin des années 1960 — évoque avoir eu un mari « *ayant tout fait pour sa carrière* ». Une autre enseignante, athlète internationale entre 1955 et 1969, pointe explicitement le partage des tâches comme condition de sa réussite sportive. Qualifiant généralement leur vie de famille et leur pratique sportive d'indépendantes, ces femmes évoquent peu de difficultés pour concilier le sport, l'enseignement et la vie de famille. De façon marginale, certaines précisent cette articulation selon des résonances très différentes. Alors que l'une d'elles, célibataire, associe le sport à une forme de « *liberté* » pour sa vie personnelle, une autre, mariée à un enseignant d'EPS, considère le sport de haut niveau et la vie de famille comme « *incompatibles* ». Dans cette configuration, une troisième juge indispensable le partage des tâches. Réciproquement, l'impact de la situation matrimoniale sur la vie sportive est à peine plus exprimé, ou alors sous trois angles qui renvoient à ceux précédemment cités : le célibat est synonyme de « *plus grande liberté sportive* », le retardement de la naissance des enfants est imputé au sport, et le mariage présenté comme l'origine de l'arrêt de la pratique à haut niveau.

⁸⁰Érard, « Les premières inspectrices principales pédagogiques en éducation physique et sportive », p. 331-345.

⁸¹Julhe et Honta, « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs », p. 341-357.

Lorsque les femmes invoquent le mariage et la maternité comme « responsables » de l'arrêt de leur carrière sportive, elles présentent le désengagement sportif comme « souhaité », « voulu », en lien avec leur bascule vers une vie de femme mariée avec enfants. Une internationale en athlétisme du milieu des années 1940 au milieu des années 1950 indique ainsi avoir bien vécu l'arrêt du sport pour le mariage et les enfants : « *J'ai arrêté ma carrière sportive après les championnats d'Europe à Berne en 1954 pour me marier [...] un arrêt brusque de la compétition, tout en restant dans le sport par mon métier et celui de mon époux [...]. J'ai très bien vécu cet arrêt et je me suis consacrée à ma famille, nous avons élevé quatre filles et j'ai continué à exercer mon métier.* » Pour une autre athlète internationale de la première moitié des années 1950, si le mariage est la cause de son arrêt du haut niveau en 1955 parce qu'il lui est alors « difficile de concilier travail, maison, vie conjugale et sport », ce retrait est aussi présenté « sans regret » : la naissance de sa fille viendrait « compenser » son forfait aux Jeux olympiques de Melbourne en 1956. Pour une autre encore, internationale en athlétisme et en handball durant les années 1960, le mariage et la naissance des enfants représentent le facteur déclencheur de son arrêt du sport au plus haut niveau, en lien avec un « *changement de cap* », celui de la vie de couple. Il reste que ces imbrications variables de la vie familiale avec la vie sportive ne peuvent être dissociées des conditions d'entraînement de l'époque, révélatrices d'une logique « amateur », selon le terme convenu du milieu sportif, mais dont on peut douter du bien-fondé⁸².

Des parcours indissociables des conditions d'entraînement

Jusqu'au milieu des années 1960, en athlétisme, dans le basketball et le handball, les charges d'entraînement sont en moyenne de deux à trois séances par semaine, hors périodes de

⁸²Sylvain Robert, « Amateurs et professionnels dans le basket français (1944-1975) : querelles de définition », *Genèses*, vol. 36, n° 1, 1999, p. 69-91 ; Fleuriet et Schotté, « Dépasser l'alternative amateurs/professionnels », p. 3-12.

préparation des compétitions majeures tels les Jeux olympiques ou les championnats d'Europe, l'entraînement pouvant alors devenir quotidien⁸³. Comme le rappelle une athlète de la première moitié des années 1950, qui s'entraîne deux fois par semaine, sans musculation, « *les conditions d'entraînement sont sommaires [à cette époque], c'est le début de l'athlétisme* ». Jamais individualisé, son entraînement se déroule collectivement avec les athlètes masculins du club — dont son époux —, sous la coupe d'un entraîneur rugbyman, athlète de niveau régional et par ailleurs commerçant en articles de sports ; deux enseignants d'EPS lui succéderont ensuite. Le témoignage d'une autre athlète internationale, de la charnière des années 1940-1950, évoque bien ces conditions :

Les conditions d'entraînement étaient plutôt médiocres ; peu d'installations, piste en cendrée, peu de matériel [...]. J'ai débuté avec deux entraînements par semaine (jeudi et dimanche) ; plus tard, trois entraînements. L'année des Jeux, tous les soirs après mon travail. [...] Je n'ai jamais eu d'entraînement particulier. C'est un dirigeant du club qui nous suggérait le travail, nous donnait quelques conseils, nous chronométrait tout simplement et nous encourageait. En tant que monitrice d'EPS, je construisais moi-même mes entraînements, selon le temps, selon l'envie, ou en essayant d'autres spécialités que le sprint en vue des interclubs.

De telles conditions d'entraînement, largement partagées jusqu'aux années 1960, rendent possibles des parcours conciliant sport, enseignement et vie de famille. Mais les charges d'entraînement s'amplifiant au cours des années 1960, l'articulation devient plus « problématique ». Selon l'analyse réalisée par Anne Roger à propos des lanceurs français, l'entraînement bascule alors d'une forme très technique à une charge progressivement plus importante et composée de musculation, en référence aux modèles américains et à ceux des

⁸³Érard, « La production de l'élite athlétique française » ; Érard et Szerdahelyi, « Sport de haut niveau et vulnérabilités », p. 385-397.

pays de l'Est⁸⁴. Ainsi, telle athlète internationale s'entraîne une ou deux fois par semaine de 1955 à 1965, avec deux figures de l'athlétisme français — l'un est le conjoint de l'enseignante d'EPS du lycée qui l'a orientée vers l'athlétisme ; l'autre, un ami de son mari international de handball. À partir de 1966, elle passe à cinq ou six entraînements par semaine : deux entraînements en club, auxquels s'ajoutent trois ou quatre entraînements à l'INS et au bois de Vincennes, seule. Une autre athlète internationale indique également son passage de trois entraînements par semaine à un entraînement quotidien dès le début des années 1960. Cette progression de la charge d'entraînement n'est d'ailleurs pas sans liens avec l'arrivée au haut niveau de quelques « détachées », notamment à la Poste. Telle athlète passe par exemple le concours de contrôleur à la Poste en 1960, « avec une nomination à Bordeaux grâce au sport », ce qui lui permet de s'entraîner trois fois par semaine. À partir de 1965, elle commence à s'entraîner tous les jours, grâce à un détachement : « *Ma carrière professionnelle de fonctionnaire a suivi son cours normal durant ma carrière sportive. Je ne me suis occupée de rien sinon de faire des performances pour bénéficier d'un détachement renouvelable tous les ans.* »

Si les enseignantes sportives de haut niveau parviennent à cumuler deux temps de travail dans les années 1940-1950, celui de l'enseignement et celui du sport de haut niveau, les difficultés deviennent croissantes à partir des années 1960. L'exemple de la Poste et de ses détachements, sous conditions de performances, indique l'emprise progressive du haut niveau sur le temps professionnel. En lien avec un contexte d'entraînement en pleine mutation, les femmes au double parcours disent alors avoir majoritairement donné priorité à leur carrière en EPS. Telle athlète finaliste aux Jeux olympiques de Tokyo en 1964, étudiante en EPS puis enseignante à l'ENSEP (École normale supérieure d'EP) de Châtenay-Malabry, choisit « *la vie professionnelle, car le sport était un jeu* ». Elle explique cette position par un contexte où « à

⁸⁴Roger, « Les résistances au changement dans l'entraînement des lanceurs français », p. 37-51.

quelques exceptions près, les athlètes étaient amateurs, c'est-à-dire qu'ils s'entraînaient sur leur temps libre [...] l'investissement était modéré et pas incompatible avec une vie "normale". Jusqu'aux années 1960, de bonnes qualités physiques et un petit entraînement régulier suffisaient pour atteindre le haut niveau. » Une autre internationale en athlétisme, qui s'est orientée vers l'enseignement de l'EPS par le biais de la pratique sportive, confirme le propos : *« Ma carrière sportive passait après ma profession. Toutefois les vacances scolaires nous aidaient beaucoup. [...] J'ai donné priorité à la vie professionnelle et lorsque je me suis mariée, j'ai arrêté ma carrière sportive. »* Pouvait-il en être autrement dans un pays où le statut de sportif de « haut niveau » est créé en 1975 et où les sportifs d'État n'existent pas, à l'inverse des pays de l'Est ?

Jusqu'au milieu des années 1970, les femmes pour qui le sport constitue la priorité font finalement figure de marginales. Rares sont celles qui affirment avoir tenté de concilier le haut niveau avec une activité professionnelle, en donnant la priorité au sport : *« J'ai essayé de concilier les deux en donnant un plus pour le sport, car la durée où on est "compétitif" est courte. »* Afin de se donner les moyens de concrétiser ce projet, elle décide de s'orienter vers le secteur administratif de la Jeunesse et des Sports, jugé plus favorable : *« On m'a expliqué que j'aurais plus de facilités à organiser mon emploi du temps. »* Effectivement nommée dès son premier poste à Marseille où elle s'entraîne, elle saisit cette *« opportunité offerte par le sport de haut niveau. »* Il reste que cette orientation peu fréquente vers l'administration Jeunesse et Sports, qui semble offrir des conditions d'entraînement et de mutation relativement enviables, confirme « la règle » des faveurs généralement accordées à la vie professionnelle, pour celles qui exercent au sein des établissements scolaires.

Conclusion

La reconstitution de ce corpus d'une centaine de femmes a permis de rendre visibles des parcours d'enseignantes d'EPS et de sportives de haut niveau. Tout en invitant à des approfondissements, les recoupements effectués dans cet article montrent que les enseignantes sportives de niveau national ou international maintiennent leur engagement professionnel en bénéficiant de maigres « avantages » liés à leur pratique de haut niveau ou, au contraire, en payant le prix d'une telle nouveauté. Leurs doubles parcours, *a priori* « favorisés » dans les représentations, portent les traces de difficultés voire de coûts non négligeables, venant contredire l'image qui leur est injustement associée : celle de « privilégiées ». Autant qu'il favorise certains parcours dans le champ de l'EPS, en France, le sport au plus haut niveau génère simultanément plusieurs formes de vulnérabilités, inséparables des contextes sociaux, locaux et interpersonnels.

Pas seulement révélatrices de l'histoire du sport en France, ces femmes enseignantes d'EPS et sportives de haut niveau illustrent l'arrivée progressive, dans le second XX^e siècle, de formes inhabituelles d'articulation des temps de travail, de loisir et de famille, notamment lorsqu'elles sont mariées. Réalisés dans des conditions sociales et familiales astreignantes, leurs parcours cumulent des activités pensées comme indépendantes, sans systématiquement s'accompagner d'une transformation de la répartition des tâches et des rôles dans les couples, mais en accord avec la logique de production française des élites sportives⁸⁵. Les femmes mariées qui, en France, pratiquent leur loisir sportif au plus haut niveau national tout en continuant d'exercer comme enseignantes d'EPS, des années 1940 au début des années 1970, restent ainsi marginales et moins « protégées » que ce que la mémoire des sportifs et sportives laisse supposer.

⁸⁵Une logique qui ne sera que partiellement renouvelée par l'instauration du statut de « sportif de haut niveau » en 1975. En effet, si ce dernier permet d'accorder officiellement des aides et des aménagements, il continue de fonctionner selon une logique d'acceptation, par les sportifs et les sportives, de sacrifices familiaux, professionnels et financiers : Fleuriel et Schotté, « Des sportifs sans qualité ? », p. 422-445.